

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 14 mars 2022

Délibération n° 2022-1039

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Déchets - Attribution d'une subvention à l'association Zéro déchet Lyon pour l'opération Mon Commerçant M'emballage Durablement - Année 2 - Convention avec l'association Zéro déchet Lyon

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Rapporteur : Madame Isabelle Petiot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 25 février 2022

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 16 mars 2022

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, Mme Augey, M. Azcué, M. Badouard, M. Bagnon, M. Barge, M. Barla, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blache, M. Blanchard, M. Blein, Mme Boffet, Mme Borbon, Mme Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, Mme Burillon, Mme Burricand, Mme Cabot, M. Camus, Mme Cardona, Mme Carrier, Mme Chadier, M. Charmot, Mme Charnay, M. Chihi, M. Cochet, M. Cohen, Mme Coin, Mme Collin, M. Collomb, M. Corazzol, Mme Corsale, Mme Crédoz, Mme Crespy, Mme Creuze, Mme Croizier, M. Dalby, M. Da Passano, M. David, M. Debû, Mme Dehan, Mme Delaunay, M. Devinaz, M. Diop, M. Doganel, M. Doucet, Mme Dromain, Mme Dubois Bertrand, Mme Dubot, Mme Dupuy, Mme Edery, Mme El Faloussi, Mme Etienne, Mme Fontaine, Mme Fontanges, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Galliano, M. Gascon, Mme Geoffroy, Mme Georgel, M. Geourjon, M. Girard, Mme Giromagny, M. Godinot, M. Gomez, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Guerin, Mme Hémain, Mme Jannot, M. Kabalo, Mme Khelifi, M. Kimelfeld, M. Kohlhaas, Mme Lagarde, M. Lassagne, Mme Lecerf, M. Le Faou, M. Legendre, M. Longueval, M. Lungenstrass, M. Marguin, M. Marion, M. Millet, M. Mône, M. Monot, Mme Moreira, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perriet-Roux, Mme Perrin-Gilbert, Mme Petiot, M. Petit, Mme Picard, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mme Pouzergue, Mme Prost, M. Quiniou, M. Rantonnet, M. Ray, Mme Reveyrand, Mme Roch, M. Rudigoz, Mme Runel, Mme Saint-Cyr, Mme Sarselli, Mme Sechaud, M. Seguin, M. Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, M. Thevenieau, M. Uhlrich, Mme Vacher, M. Van Styvendael, M. Vergiat, Mme Vessiller, M. Vieira, M. Vincendet, M. Vincent, Mme Vullien, Mme Zdorovtsoff.

Absents excusés : M. Chambon (pouvoir à M. Doganel), Mme Arthaud (pouvoir à Mme Charnay), M. Maire (pouvoir à Mme Guerin).

Conseil du 14 mars 2022**Délibération n° 2022-1039**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Déchets - Attribution d'une subvention à l'association Zéro déchet Lyon pour l'opération Mon Commerçant M'emballe Durablement - Année 2 - Convention avec l'association Zéro déchet Lyon

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Eau et déchets

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 février 2022, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Contexte

La Métropole de Lyon a décliné l'objectif national de réduction des déchets à travers son programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) adopté par délibération du Conseil n° 2018-3257 du 10 décembre 2018. Ce programme vise à une réduction de 31,9 kg par habitant de déchets ménagers et assimilés (DMA), hors gravats, entre 2018 et 2024, soit une moyenne de 5 kg par habitant chaque année. Les orientations stratégiques du PLPDMA s'inscrivent en cohérence avec les objectifs de réduction des déchets de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire fixant une réduction de 15 % de déchets ménagers par habitant d'ici 2030.

Pour l'accompagner dans la réussite de ces objectifs, la Métropole soutient des associations dans le cadre de projets orientés, notamment, vers la prévention et la réduction des déchets.

Par délibération n° 2021-0383 du 22 février 2021, la Commission permanente a approuvé l'attribution d'une subvention à l'association Zéro déchet Lyon pour la réalisation et le déploiement du programme Mon Commerçant M'emballe Durablement, s'inscrivant sur une temporalité de 3 années. Le projet de l'association contribue à la mise en œuvre de l'axe 7 du PLPDMA qui concerne le déploiement de modes de consommation responsable par la promotion de l'éco-consommation.

Pour respecter ces objectifs et orientations, la mobilisation des acteurs du territoire est essentielle. Aussi, une nouvelle demande est portée par l'association pour l'année 2022 comprenant des objectifs quantitatifs réajustés.

Cette délibération propose de soutenir l'initiative portée par l'association Zéro déchet Lyon pour mobiliser et accompagner les commerçants et les consommateurs sur le changement de comportements dans une démarche de réduction des déchets pour l'année 2022.

II - Compte-rendu et bilan des actions réalisées en 2021

Dans le cadre de la convention signée en 2021, la Métropole a participé au financement à hauteur de 11 156 € du projet Mon Commerçant M'emballe Durablement porté par l'association Zéro déchet Lyon.

1° - Actions menées et atteinte des objectifs

La subvention versée sur l'année 2021 a contribué notamment au déploiement par l'association de challenges commerçants, dont l'objectif est l'accompagnement des commerces à la réduction de leurs déchets sur une durée déterminée (10 jours maximum). Les commerçants, dans le cadre de ces actions, ont pu s'engager sur différentes démarches telles que zéro sac plastique ou amène ta boîte et sensibiliser leurs clientèles sur ces pratiques responsables. Le commerce ayant évité le maximum de sacs ou contenants jetables s'est vu remettre un prix du commerce engagé, un guide de l'association et a bénéficié d'une publication sur les réseaux sociaux

relative à son engagement. Plusieurs défis ont eu lieu en 2021 sur les territoires de Lyon 3ème, Lyon 7ème et Lyon 9ème pour un total de 25 commerces participants.

Au titre de l'année 2021, le déploiement des actions du projet Mon Commerçant M'emballe Durablement a permis d'atteindre les résultats suivants :

- nombre de commerces référencés et engagés : 103 nouveaux commerçants,
- nombre de référents territoriaux formés : 9 sessions de formations organisées (4 à destination du grand public et 5 à destination des élus et agents territoriaux),
- nombre de challenges commerçants : 8 challenges réalisés et 2 en cours d'organisation pour le début de l'année 2022.

Les actions menées sur 2021 ont ainsi permis à l'association d'atteindre et même de dépasser les objectifs initialement visés.

2° - Périmètre d'intervention

À ce jour, les actions du programme ont pu être déclinées sur les territoires de Lyon, Villeurbanne, Feyzin, Craponne, Oullins, Jonage et Charly.

3° - Actions complémentaires

D'autres actions portées par l'association Zéro déchet Lyon ont permis la promotion du programme :

- organisation, en juin 2021, du marathon national de Mon Commerçant M'emballe Durablement sur l'ensemble des antennes régionales de l'association dont l'objectif est de réduire l'utilisation des emballages et des sacs dans les commerces par l'apposition d'un autocollant "j'accepte les boîtes propres et contenants personnels de ma clientèle". Au niveau local, cela a permis la sensibilisation d'une trentaine de commerces et forains sur le secteur Gratte-Ciel de Villeurbanne. Un suivi a été instauré pour ces actions avec la participation des managers de centre-ville pour le relais auprès des commerces de leur réseau,
- mise à jour des supports de communication et supports pédagogiques permettant une reconnaissance accrue de la labellisation MCMD et une utilisation facilitée pour les bénévoles ambassadeurs en charge de la promotion sur le territoire,
- développement de partenariats avec les acteurs du territoire : référents de la Métropole et de la Ville de Lyon, des managers de centre-ville, de la Chambre des métiers et de l'artisanat (CMA), de la Chambre du commerce et de l'industrie (CCI), des fédérations de commerçants et du secteur associatif. L'interface avec ses différents interlocuteurs permet un portage du programme à différentes échelles et en facilite l'ancrage sur le territoire.

L'association communique régulièrement sur les réalisations du programme via la rédaction d'articles mensuels, la cartographie virtuelle nationale, les réseaux sociaux et lors d'événements. Par exemple, l'association a réalisé une interview pour l'émission Carnets de campagne sur la radio France Inter. Ce travail de communication contribue à la mise en avant du label Mon Commerçant M'emballe Durablement par de la prospection et de la sensibilisation aux enjeux de l'éco-consommation et de réduction des emballages et contribue aux objectifs de la Métropole en la matière.

Le bilan 2021 présenté par l'association répond aux objectifs qu'elle s'est fixés. Des difficultés dues au contexte sanitaire ont toutefois été remontées par l'association : une perte d'engagement au niveau des commerces qui mettent en avant d'autres priorités et un manque de moyens humains pour porter les actions sur le terrain.

III - Programme d'actions et objectifs pour 2022

Dans la continuité des réalisations de l'année 2021, l'association Zéro déchet Lyon entend poursuivre le déploiement de l'opération Mon Commerçant M'emballe Durablement afin de promouvoir l'utilisation d'emballages réutilisables et la réintroduction de la consigne dans le commerce alimentaire de proximité.

Les ambitions de l'association restent les mêmes pour 2022, à savoir : permettre aux commerçants de s'inscrire dans une démarche de réduction des déchets par la diminution de la production d'emballages. Cet engagement pourra être mis en avant auprès du consommateur par la possibilité d'apport de son propre contenant.

1° - Objectifs

L'association Zéro déchet Lyon propose une adaptation de sa stratégie d'actions et souhaite, à l'issue de l'année 2 du programme, atteindre les résultats suivants :

- 177 commerçants supplémentaires devront s'être engagés contre 150 initialement,
- 5 référents institutionnels seront formés contre 10 initialement,
- 5 challenges commerçants seraient organisés contre 10 initialement.

Les objectifs chiffrés et réévalués de l'opération prévus par l'association sur les 3 années sont fixés comme suit :

Objectifs	2021	2022	2023	Total
nouveaux commerces référencés et engagés	100	177	200	477
potentiel de réduction d'emballages par commerce	30,00 %			
référents territoriaux formés	5	5	5	15
challenges commerçants suivis	0	5	5	20

L'association souhaite réévaluer ses objectifs en 2022 pour les raisons suivantes :

- augmentation du nombre de commerces référencés : l'association souhaite ainsi mettre l'accent sur la démarche terrain auprès des commerces et dans l'accompagnement à l'adaptation de ces derniers suite aux réglementations à venir. Cela constitue également un levier plus fort pour la réduction des emballages,

- baisse des formations des référents territoriaux : l'association explique cette baisse par la difficulté à mobiliser les référents territoriaux pour un temps de formation dans leur quotidien professionnel en lien avec la crise sanitaire et le contexte économique. L'objectif réévalué prévoit désormais que les référents déjà identifiés restent engagés dans le projet et s'inscrivent en tant que relais des actions du programme,

- baisse de l'organisation de challenges commerçants : l'année 1 du programme a permis de mettre en lumière la disponibilité et la mobilisation des commerçants seulement sur certains mois de l'année où l'activité économique est réduite. Cette réalité de terrain a conduit l'association à réviser sa stratégie d'action et ses objectifs pour l'année 2. L'association entend ainsi mettre l'accent sur la qualité des actions de sensibilisation auprès des commerçants pour parvenir à un engagement de ces derniers sur le long terme. Pour atteindre ces objectifs, l'association a recruté, en 2021, un salarié référent de la mise en œuvre du projet et appuie son programme d'actions sur les 4 axes de travail suivants :

. construction d'un réseau de formateurs : dans un objectif de démocratisation de la réduction des emballages et d'accompagnement vers la fin du plastique à usage unique, plusieurs formations seront proposées afin de former des personnes référents territoriaux chargées à leur tour de former des citoyens ambassadeurs qui seront amenés à agir à une échelle plus locale directement auprès des commerçants,

. organisation de formations d'ambassadeurs locaux : ces formations ont pour objectif de permettre aux ambassadeurs locaux de mieux appréhender leur rôle ainsi que les supports mis à disposition par l'association pour intervenir directement auprès des commerçants et autres acteurs du territoire,

. développement d'actions de sensibilisation auprès des commerçants et restaurateurs : outre les actions directes menées auprès des commerçants et restaurateurs, l'association Zéro déchet Lyon souhaite réaliser des actions de référencement et de simplification des outils mis à disposition des commerçants, d'harmonisation des outils de communication et de développement des relations partenariales,

. organisation de challenges commerçants : ces challenges permettent aux commerçants de mettre en place une action concrète afin d'aller plus loin dans leurs engagements vers la réduction des déchets.

Ce socle d'actions, déjà décliné en 2021, sera approfondi et poursuivi pour les années 2022 et 2023.

2° - Programme d'actions 2022

Pour l'année 2022, l'association souhaite concentrer ses efforts sur le recrutement de bénévoles qui représente une des solutions les plus efficaces pour intervenir directement auprès des commerçants.

L'association entend réaliser les actions suivantes :

- réaliser un travail de veille et une synthèse sur les avancées réglementaires à venir afin de pouvoir diffuser ces connaissances à l'ensemble des acteurs du territoire,
- créer une foire aux questions (FAQ) en ligne permettant de récapituler les enjeux du programme, les supports de communication disponibles, la réglementation concernant la vente sans emballage, etc.,
- inclure les commerces non alimentaires engagés pour la réduction des emballages dans la refonte du macaron Mon Commerçant M'emballe Durablement,
- organiser une campagne de sensibilisation autour des plastiques à usage unique,
- prévoir, en fonction du contexte sanitaire, un événement annuel de rencontre des commerces et ambassadeurs,
- créer une communauté de commerçants et de forains labellisés par un réseau d'entraide et d'échanges de bonnes pratiques.

Des événements sont déjà en cours de programmation pour 2022, auprès des élus et agents de la Métropole, de la Ville de Lyon, des managers de centre-ville, de Destination Gratte-ciel, de My Presqu'île et d'Oullins.

Neuf communes supplémentaires par rapport à 2021 sont également engagées, notamment Champagne-au-Mont-d'Or, Albigny-sur-Saône, Fontaines-sur-Saône, Lissieu, Saint-Germain-au-Mont-d'Or, Pierre-Bénite, Saint-Genis-Laval, Bron et Irigny.

IV - Plan de financement prévisionnel

La demande de subvention s'appuie sur la réalisation d'actions du programme par un salarié dédié, à mettre en œuvre sur l'année 2022.

Le budget prévisionnel de ce programme d'actions est estimé sur une période de 3 ans, à un montant total de 69 147 €, détaillé comme suit :

- Métropole de Lyon : 51 202 €,
- fonds propres de l'association Zéro déchet Lyon : 14 945 €,
- participation de structures diverses : 3 000 €.

Au titre de l'exercice 2022, pour la seconde année du programme d'actions, la participation des différents partenaires au projet se répartit de la manière suivante :

	Métropole de Lyon (en €)	Association Zéro déchet Lyon (en €)	Structures diverses (en €)	Total (en €)
programme d'actions 2ème année	16 734	6 578	1 000	24 312

Cette subvention représente 69 % du budget total d'un projet s'élevant pour 2022 à 24 312 €.

Il est donc proposé au Conseil de la Métropole d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 16 734 € au profit de l'association Zéro déchet Lyon dans le cadre du projet Mon Commerçant M'emballe Durablement - Année 2 (2022). Le versement de cette subvention est encadré par une convention à conclure avec la structure bénéficiaire ;

Vu ledit dossier ;

Le Conseil d'exploitation de la régie de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés entendu ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1°- Approuve :

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant 16 734 € au profit de l'association Zéro déchet Lyon pour la réalisation des actions du programme d'actions Mon Commerçant M'emballe Durablement, pour l'année 2022,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association Zéro déchet Lyon définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2°- Autorise le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3°- La dépense d'un montant de 16 734 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget annexe prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés - exercice 2022 - chapitre 65 - opération n° 6P25O2481 - Prévention des déchets.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20220314-277356-DE-1-1 Date de télétransmission : 16 mars 2022 Date de réception préfecture : 16 mars 2022
